

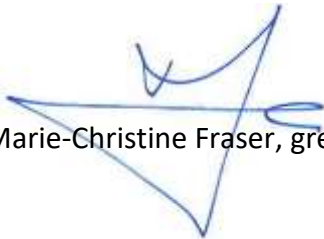
**ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 2020-309
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2020-298
RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXES ET
TARIFS POUR L'ANNÉE 2020**

Prenez avis qu'à la séance extraordinaire du 30 mars 2020, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

« Règlement 2020-309 modifiant le règlement 2020-298 règlement décrétant l'imposition des taux de taxes et des tarifs pour l'année 2020 »

Ce règlement entrera en vigueur le jour de leur publication, soit le 2 avril 2020, et ce, conformément à la Loi.

Donné à Asbestos, Québec, le 2 avril 2020.



Me Marie-Christine Fraser, greffière